



Protection du bâtiment inexploité

Conseils pour gérer la fermeture d'une entreprise

Il se peut que vous en arriviez à cesser vos opérations et à demander à votre personnel de rester à la maison. Dans une telle situation, vous devrez prendre les mesures nécessaires pour maintenir la protection et la sécurité de votre bâtiment pendant qu'il est inexploité.

Nous avons préparé une liste de vérification d'éléments pour vous assurer que des mesures préventives sont en place au cas où votre bâtiment deviendrait inexploité. Veuillez passer en revue ces éléments et les mettre en œuvre s'ils s'appliquent à votre bâtiment.

Liste de vérification pour la protection de votre bâtiment

- Assurez-vous que les valves de votre système de gicleurs sont ouvertes, que le régulateur de pompe à incendie est activé (si vous en avez un) et que la plage de fonctionnement de la pression du système est normale.
- Si vous prévoyez économiser l'énergie, assurez-vous que le système de chauffage de votre bâtiment n'est pas réglé à moins de 5° C, mais préférablement à 15° C, pour éviter le gel et l'éclatement des gicleurs et les conduites d'eau à usage domestique. (Si le réglage de la température est trop bas et que le système de chauffage ne fonctionne pas, votre plomberie gèlera plus rapidement.) Les salles renfermant des moteurs diesel pour pompes à incendie devraient être réglées à 21° C.
- Assurez-vous qu'une personne visite le bâtiment pour effectuer une inspection visuelle.
- Si vous avez des patrouilles de sécurité, augmentez la fréquence de vos visites au bâtiment.
- Assurez-vous que vos plans d'urgence sont à jour et ajoutez-y tous les numéros de téléphone pertinents.
- Les éléments combustibles extérieurs doivent se situer à au moins 8 mètres (26 pieds) des murs extérieurs pleins non en maçonnerie et des murs extérieurs pleins du bâtiment.
- L'accès aux routes menant au bâtiment doit être dégagé afin que les services d'incendie puissent atteindre facilement votre bâtiment.
- Retirez tout arbuste et végétation excessifs du paysage pour éviter tout acte de vandalisme.
- Videz les conteneurs et les bacs à poubelle et jetez les débris ou les circulaires. La présence de conteneurs peut inciter des personnes à y déposer des ordures ou des déchets dangereux comme l'huile de moteur recyclée ou d'autres produits chimiques. Les vandales et les incendiaires sont plus enclins à cibler les bâtiments qui semblent visiblement inoccupés.
- Verrouillez les portes intérieures pour augmenter le cloisonnement intérieur et limiter l'accès et tout dommage causé par les vandales.
- Assurez-vous que l'éclairage nocturne qui entoure le bâtiment est suffisant. Menez des vérifications hebdomadaires des lieux pour vérifier s'il y a des lumières brûlées.
- Effectuez des vérifications du toit chaque mois pour vérifier si les drains sont obstrués par de la végétation ou des nids d'oiseau ou s'ils ont été vandalisés.
- Si vous le jugez nécessaire, bloquez l'accès à la majeure partie du stationnement du bâtiment pour les véhicules qui veulent y pénétrer.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec votre courtier. Pour consulter plus de ressources comme celle-ci, visitez [rsagroup.ca](https://www.rsagroup.ca).